

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2022



N° 6/2022

Le 25 février deux mil vingt-deux à 19 Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 18 février 2022.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Desmedt, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints ; Mme Dollez, MM. Hamot, Moonen, Aubry, Mmes Delormel, Coulon, Flagothier, M. Berthelot, Mme Konan, MM. Rousseau, Mmes Barre et Vigne formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Delamarre par M. Rauzier, Mme Fernandes par Mme Brunet, M. Kwak par M. Aubry, M. Matron par M. Desmedt.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Bourgoïn et Trézel, MM. Rauzier et Lenoble.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le conseil municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Avances de subventions.

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande du Sporting Club St Justois en date du 17 janvier 2022,

Considérant la demande du Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique en date du 2 février 2022,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide :

- le versement d'une avance de subvention au profit des associations ci-après désignées,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2022
- Ecole de Musique 30 000 €
- Sporting Club St Justois 9 250 €

Pour copie conforme.

Frans DESMEDT

Maire de St Just-en-Chaussée

Conseiller Départemental de l'Oise

